

ARRETE DU MAIRE N° 21 - 650

**Mise à disposition de la salle d'exposition Espace Brel au club photo « Objectif Photo »
de la Maison des Jeunes et de la Culture de Sainte-Geneviève-des-Bois**

LE MAIRE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-21 et L 2144-3,

VU les demandes de mise à disposition de la salle d'exposition Espace Brel de la part de la Maison des Jeunes et de la Culture, pour le club photo Objectif Photo, représentée par sa Présidente Madame Sabine Canale-Yacoub – située 15 rue d'Alembert 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de permettre au club photo de la Maison des Jeunes et de la Culture d'organiser une exposition interclubs intitulée « Les yeux baissés », ouverts au public du 30 avril au 8 mai 2022,

ARRETE,

Article 1 :

Autorise la mise à disposition de la salle d'exposition Espace Brel à la Maison des Jeunes et de la Culture, représentée par sa Présidente Madame Sabine Canale-Yacoub – située 15 rue d'Alembert 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois,

Article 2 :

Une convention de mise à disposition sera établie entre les deux parties,

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau
- A l'intéressé

Fait à Sainte Geneviève des Bois, le 15 novembre 2021



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

